**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**
Du **VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 à 20h30**, à la Mairie.

*Convocations envoyées : le 14 septembre 2024*
*Affichage aux panneaux : le 16 septembre 2024*

**Présents** : 11 membres
**Votes** : 12 votants

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Présents** : GORINE Ludovic, CAMOIT Frédérique, MARTIN Dominique, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, LE BOURGEOIS Céline, GOIX Pierre, LIMA Paulo GOERGEN Julien et GAZAR Chloé.

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Absentes excusées :** VAN EECKHOUT Aude et GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie

**Absente :** JEAN BAPTISTE Morgane

**1 Pouvoir :** VAN EECKHOUT Aude donne pouvoir à Ludovic GORINE

**Désignation du secrétaire de séance** : CAMOIT Frédérique

Le procès-verbal du 21 juin 2024 n'appelle aucune observation.

1. **FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Sur proposition de Madame Dominique MARTIN, adjointe au maire, l'enveloppe destinée aux subventions des associations est proposée comme suit :

| | |
|---|---|
| Amicale des Sapeurs-Pompiers | 100.00 € |
| Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers | 100.00 € |
| Association de parents d'élèves La Coudrenne | 250.00 € |
| Association Détente et Loisirs du Thelle (ADLT) | 800.00 € |
| Association des anciens combattants | 100.00 € |
| Association Sportive Noailles -Cauvigny | 100.00 € |
| Association Vieille Alliance | 250.00 € |
| Les Restos du Cœur | 100.00 € |
| La ligue contre le cancer | 100.00 € |
| La Croix Rouge | 100.00 € |
| Secours Catholique | 100.00 € |
| Association ENVOL | 50.00 € |
| | 2 150.00 € |

Lors de la discussion, le Conseil Municipal s'interroge sur l'opportunité de maintenir la subvention à l'Association Sportive Noailles-Cauvigny, compte tenu de l'instauration du Coupon-sport. Monsieur le Maire explique que le Coupon-sport soutient directement les familles, tandis que la subvention accordée à l'association aide à l'acquisition de matériel ou à la réduction des frais de fonctionnement.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 11 POUR et 1 abstention (Patricia ANDRIEU), vote le tableau de répartition de subvention ainsi proposé et autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement des différentes sommes.*

## 2. Étude de devis : Nomination d'un Délégué à la Protection des Données (DPO)

Conformément à l'article 37 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la Commune est tenue de désigner un nouveau Délégué à la Protection des Données (DPO). Une proposition a été reçue de l'ADICO pour un montant total de 1 008 € TTC, réparti comme suit :

- Audit préalable : 357 € HT
- Abonnement annuel : 483 € HT **Total : 840 € HT**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité : d'adopter le devis présenté par l'ADICO pour la nomination d'un DPO, s'élevant à 840 € HT.

## 3. Travaux

Le Maire présente un récapitulatif des travaux pour lesquels des devis ont été demandés :

- Réparation de la place de l'église
- Réfection de la chaussée rue Gardine
- Clôture de la mare et rénovation des terrains de pétanque
- Construction d'un local technique et de stockage *

*Monsieur Pierre GOIX et Monsieur Fabrice LEGRAND se portent volontaires pour assurer le suivi de ces travaux en tant que maîtres d'œuvre.

## 4. Urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil que certaines parcelles initialement classées en zone boisée seront requalifiées en jardins afin de permettre la construction de cabanes ou abris de jardin. Il rappelle aux membres du Conseil que les modifications non déclarées, notamment de portails, peuvent poser des difficultés lors de la vente de biens. Il souligne également l'importance de respecter les couleurs autorisées pour les installations extérieures.

Enfin, il invite **chacun des membres du Conseil** à faire preuve d'une **grande vigilance** et à **respecter scrupuleusement les réglementations en vigueur** dans leurs démarches personnelles, afin de **montrer l'exemple** aux administrés.

## 5. Commissions

Le Conseil décide de mettre à jour la composition de certaines commissions. Les modifications sont les suivantes :

**a) Association Détente et Loisirs du Thelle (ADLT)**

- **Membre titulaire :** Patricia ANDRIEU
- **Membres suppléants :** Frédérique CAMOIT et Marie Sylvie GUTIERREZ Y DIEZ

**b) Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire (SIRS)**

- Ludovic GORINE
- Dominique MARTIN
- Pierre GOIX (en remplacement de Chloé GAZAR)

**c) Commission d'appel d'offres**

La délibération n° 47/2020 est modifiée pour remplacer Patricia ANDRIEU par Fabrice LEGRAND comme membre suppléant.

- Titulaires : Julien GOERGEN, Paulo LIMA, Aude VAN EECKHOUT
- Suppléants : Pierre GOIX, Fabrice LEGRAND, Céline LE BOURGEOIS

**d) Commission Information / Journal**

Mme Morgane JEAN BAPTISTE n'a plus participé aux réunions de la commission depuis le 25 mars 2022, et ce malgré un rappel adressé le 18 avril 2024 resté sans réponse. Mme Morgane JEAN BAPTISTE, Chloé GAZAR et M. Pierre GOIX sont retirés de la commission.

**Membres :** MARTIN Dominique et PERRIOT Véronique

**e) Commission Scolaire – Périscolaire**

Considérant qu'un groupe de travail intercommunal s'est constitué entre les communes de La Drenne et du Coudray-sur-Thelle, nécessitant une mise à jour de la Commission SCOLAIRE – PÉRISCOLAIRE pour répondre aux besoins de coordination, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier la composition de la commission comme suit :

- Dominique MARTIN
- Aude VAN EECKHOUT
- Véronique PERRIOT (remplace Morgane JEAN BAPTISTE)
- Céline LEBOURGEOIS (remplace Chloé GAZAR)
- Sylvie GUTIERREZ Y DIEZ (remplace Pierre GOIX)

---

## 6. Communauté de Communes Thelloise : Groupement de commandes pour le traitement des dépôts sauvages

Le Maire rappelle les objectifs du groupement de commandes de la Communauté de Communes Thelloise, notamment pour le traitement des dépôts sauvages. Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune à ce dispositif.

*Le Conseil Municipal, a* voté à **11 voix POUR** et **1 abstention** (Fabrice LEGRAND), approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour **l'enlèvement et le traitement des déchets issus des dépôts sauvages.**

---

## 7. Journal de la commune

Une projection du journal communal a été réalisée au cours du Conseil, permettant à chaque membre d'apprécier le contenu et de proposer d'éventuelles corrections sur certains articles.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h48*

**Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2024 est composé de 8 délibérations :**

| | | |
|---|---|---|
| **Délibération n° 21-24 :** | **FINANCES :** subventions aux associations | ***Approuvée à 11 pour 1 Abstention*** |
| **Délibération n° 22-24 :** | Etude de devis DPO | ***Approuvée à l'unanimité*** |
| **Délibération n° 23-24 :** | Désignation délégués ADLT | ***Approuvée à l'unanimité*** |
| **Délibération n° 24-24 :** | Désignation délégués SIRS | ***Approuvée à l'unanimité*** |
| **Délibération n° 25-24 :** | Commission d'Appel d'Offres | ***Approuvée à l'unanimité*** |
| **Délibération n° 26-24 :** | Commission Information Journal | ***Approuvée à l'unanimité*** |
| **Délibération n° 27-24 :** | Commission Scolaire - Périscolaire | ***Approuvée à l'unanimité*** |
| **Délibération n° 28-24 :** | Adhésion Gpt Cdes déchets Sauvages CC Thelloise | ***Approuvée à l'unanimité*** |

Signature du Maire

**Ludovic GORINE**

Signature du Secrétaire de séance

**Frédérique CAMOIT**